

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 15/04/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 23 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 28/04/2025					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>13</b>
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2025/17</b>	<b>TARIFS LES PRAIRIALES SPECTACLES, CINÉMA ET BUVETTE</b>				

Étaient présents : François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER

Excusés :

- Béatrice BONVIN
- Patricia EVENO, Pouvoir à Dominique BONNET
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Stéphanie DUHAMEL-RICHARD, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Isabelle MARCHAND
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE
- Fabrice PICHARD

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER, Cécile COMBEAU

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Considérant le souhait de revaloriser le tarif des spectacles, du cinéma et de la buvette des Prairiales après la rénovation de l'espace culturel,

Considérant la création d'un tarif pour les usagers non sparnoniens,

Considérant les avis favorables des commission culture et commission finances du 07 avril 2025,

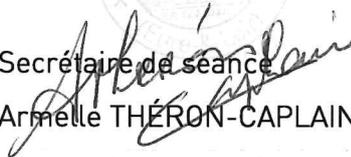
Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**2025-46**

- **Fixe** les tarifs communaux des spectacles, cinéma et buvette à l'espace culturel tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- **Précise** que ces tarifs communaux s'appliquent à compter de la date de la présente délibération et seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 23 avril 2025

Secrétaire de séance

  
Armelle THÉRON-CAPLAIN

Le Maire,

  
François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*